

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
Du COMITE SYNDICAL du SYNDICAT  
INTERCOMMUNAL de la REGION de RAMBOUILLET

Séance du mardi 4 juillet 2017

**DELIBERATION**

*L'an deux mille dix sept, le quatre juillet, à 16h, le Comité syndical s'est réuni aux bureaux du SIRR, rue Louis Leblanc à RAMBOUILLET, sous la présidence de Michel LHEMERY, Président du S.I.R.R.*

*La convocation et l'ordre du jour ont été adressés aux délégués le 22 juin 2017 et affichés au siège du S.I.R.R. le 23 juin 2017.*

Délégués en exercice : 8 titulaires

**Présents :**

Délégués titulaires : M. LHEMERY, Mme BEHAGHEL, Mme DEMONT, M. SALIGNAT, M. MOREAU.

**Absents excusés :** Mme CHRISTIENNE, M. DUFILS, M. FAIVRE.

**Nombre de votants :** 5

**Secrétaire de séance :** M. Emmanuel SALIGNAT

**20/2017 – RAPPORT D'ACTIVITES - 2016**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-39,

**Le comité syndical, entendu cet exposé**

**Prend acte de la présentation du rapport d'activités du SIRR au titre de l'année 2016, rapport qui sera adressé dans chacune des communes et EPCI membres afin qu'il soit présenté au Conseil municipal et intercommunal.**

**Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents**

Fait à Rambouillet,  
Le 4 juillet 2017

Pour extrait conforme,



*[Signature]*  
Le Président,  
Michel LHEMERY

**Acte rendu exécutoire par :**

- dépôt en Sous préfecture le **11 JUL. 2017**
- notification ou publication le **11 JUL. 2017**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif par son destinataire dans le délai de deux mois à compter de sa notification et par les tiers dans le délai de deux mois à compter de sa publication.*

**Ampliation :**  
- Communes membres du SIRR

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
Du COMITE SYNDICAL du SYNDICAT  
INTERCOMMUNAL de la REGION de RAMBOUILLET

Séance du mardi 4 juillet 2017

**DELIBERATION**

*L'an deux mille dix sept, le quatre juillet, à 16h, le Comité syndical s'est réuni aux bureaux du SIRR, rue Louis Leblanc à RAMBOUILLET, sous la présidence de Michel LHEMERY, Président du S.I.R.R.*

*La convocation et l'ordre du jour ont été adressés aux délégués le 22 juin 2017 et affichés au siège du S.I.R.R. le 23 juin 2017.*

Délégués en exercice : 8 titulaires

**Présents :**

Délégués titulaires : M. LHEMERY, Mme BEHAGHEL, Mme DEMONT, M. SALIGNAT, M. MOREAU.

**Absents excusés :** Mme CHRISTIENNE, M. DUFILS, M. FAIVRE.

**Nombre de votants :** 5

**Secrétaire de séance :** M. Emmanuel SALIGNAT

**21/2017 – RAPPORT SUR LE PRIX ET  
LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC – 2016**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2224-5,**

**Le comité syndical, entendu cet exposé,**

**Prend acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public au titre de l'année 2016, rapport qui sera adressé dans chacune des communes et EPCI membres afin qu'il soit présenté en Conseil municipal ou intercommunal.**

**Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents**

Fait à Rambouillet,  
Le 4 juillet 2017

Pour extrait conforme,



*[Signature]*  
Le Président,  
Michel LHEMERY

**Acte rendu exécutoire par :**

- dépôt en Sous préfecture le **11 JUL. 2017**

- notification ou publication le **11 JUL. 2017**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif par son destinataire dans le délai de deux mois à compter de sa notification et par les tiers dans le délai de deux mois à compter de sa publication.*

Ampliation adressée à :  
- Communes membres du SIRR

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
Du COMITE SYNDICAL du SYNDICAT  
INTERCOMMUNAL de la REGION de RAMBOUILLET

Séance du mardi 4 juillet 2017

**DELIBERATION**

*L'an deux mille dix sept, le quatre juillet, à 16h, le Comité syndical s'est réuni aux bureaux du SIRR, rue Louis Leblanc à RAMBOUILLET, sous la présidence de Michel LHEMERY, Président du S.I.R.R.*

*La convocation et l'ordre du jour ont été adressés aux délégués le 22 juin 2017 et affichés au siège du S.I.R.R. le 23 juin 2017.*

Délégués en exercice : 8 titulaires

**Présents :**

Délégués titulaires : M. LHEMERY, Mme BEHAGHEL, Mme DEMONT, M. SALIGNAT, M. MOREAU.

**Absents excusés :** Mme CHRISTIENNE, M. DUFILS, M. FAIVRE.

**Nombre de votants :** 5

**Secrétaire de séance :** M. Emmanuel SALIGNAT

**22/2017 – FIXATION DU TAUX D'INDEMNISATION  
DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS**

Vu les articles L. 5211-12 et R.5212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant les indemnités maximales de fonction du Président et des Vice-présidents, lesquelles sont destinées à couvrir les frais que les élus exposent dans l'exercice de leur mandat,

Les montants maximaux bruts mensuels sont déterminés par Décret en Conseil d'Etat par référence au montant de traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en fonction de la tranche de population qui concerne l'établissement public.

Vu la délibération 04-2017 sur le taux d'indemnité du Président et des Vice-présidents du SIRR,

Vu l'évolution de cet indice brut, passant de 1015 à 1022 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,

Considérant que la population du SIRR s'apparente à la strate démographique comprise entre 20 000 et 49 999 habitants.

Sur proposition du Président :

**Le comité syndical,**  
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**Décide de fixer les indemnités de fonctions comme suit :**

- **Président : 25,59 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (soit 1022 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017),**
- **Les Vice-présidents : 10,24 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (soit 1022 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017).**

**Cette délibération annule et remplace les précédentes délibérations fixant le taux d'indemnisation du Président et des Vice-présidents.**

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents

Fait à Rambouillet,  
Le 4 juillet 2017



Pour extrait conforme,

  
Le Président,  
Michel LHEMERY

**Acte rendu exécutoire par :**

- dépôt en Sous préfecture le **11 JUL. 2017**

- notification ou publication le **11 JUL. 2017**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif par son destinataire dans le délai de deux mois à compter de sa notification et par les tiers dans le délai de deux mois à compter de sa publication.*

Ampliation adressée à :  
Communes membres du SIRR

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
Du COMITE SYNDICAL du SYNDICAT  
INTERCOMMUNAL de la REGION de RAMBOUILLET

Séance du 15 novembre 2017

**DELIBERATION**

*L'an deux mille dix sept, le quinze novembre à 16h00, le Comité syndical s'est réuni aux bureaux du SIRR, rue Louis Leblanc à RAMBOUILLET, sous la présidence de Michel LHEMERY, Président du S.I.R.R.*

*La convocation et l'ordre du jour ont été adressés aux délégués le 30 octobre 2017 et affichés au siège du S.I.R.R. le 31 octobre 2017.*

Délégués en exercice : 8 titulaires et 8 suppléants.

**Présents :**

Délégués titulaires : M. LHEMERY, M. SALIGNAT, Mme BEHAGHEL, M. DELABBAYE, Mme DEMONT, M. DUFILS.

Délégués suppléants : M. BREBION, M. PASQUES, M.PETTIPREZ (ne prenant pas part au vote).

Absents excusés : Mme CHRISTIENNE, M. MOREAU.

Nombre de votants : 8

Secrétaire de séance : M.SALIGNAT

**23/2017– ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION  
D'APPEL D'OFFRES ET DU JURY DE CONCOURS**

Vu l'article L1411-5 du CGCT, modifié par ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016, déterminant la composition et les modalités d'élection de la commission d'appel d'offres,

Vu l'article 89 du décret 2016-360 du 25 mars 2016, relatif aux marchés publics, stipulant que les membres élus de la commission d'appel d'offres font partie du jury,

Considérant la démission de Monsieur Bernard FAIVRE, délégué de Vieille Eglise en Yvelines,

Considérant qu'il n'y a pas de suivant sur la liste élue le 18 janvier 2017,

Considérant le nombre de délégués en exercice au SIRR, il convient de désigner 3 membres titulaires et 3 suppléants pour la commission et pour le jury,

Considérant que la commission d'appel d'offres et le jury sont présidés par le Président,

Considérant, pour la commission d'appel d'offres, la candidature de la liste suivante :

- M. SALIGNAT (membre titulaire),
- Mme BEHAGHEL (membre titulaire),
- M. DUFILS (membre titulaire),
- M. MOREAU (membre suppléant)
- Mme DEMONT (membre suppléant)
- M.DELABBAYE (membre suppléant)

**Le comité syndical,**

**Après appel à candidatures et vote, a élu à la représentation proportionnelle au plus fort reste :**

Pour la commission d'appel d'offres, la liste suivante :

- M. SALIGNAT (membre titulaire),
- Mme BEHAGHEL (membre titulaire),
- M. DUFILS (membre titulaire),
- M. MOREAU (membre suppléant)
- Mme DEMONT (membre suppléant)
- M.DELABBAYE (membre suppléant)

Ces membres élus font partie du jury.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents



Fait à Rambouillet,  
Le 15 novembre 2017

Le Président,  
Michel LHEMERY

**Acte rendu exécutoire par :**

- dépôt en Sous préfecture le 16/11/17
- notification ou publication le 16/11/17

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif par son destinataire dans le délai de deux mois à compter de sa notification et par les tiers dans le délai de deux mois à compter de sa publication.*



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
Du COMITE SYNDICAL du SYNDICAT  
INTERCOMMUNAL de la REGION de RAMBOUILLET

Séance du 15 novembre 2017

**DELIBERATION**

*L'an deux mille dix sept, le quinze novembre, à 16h, le Comité syndical s'est réuni aux bureaux du SIRR, rue Louis Leblanc à RAMBOUILLET, sous la présidence de Michel LHEMERY, Président du S.I.R.R.*

*La convocation et l'ordre du jour ont été adressés aux délégués le 30 octobre 2017 et affichés au siège du S.I.R.R. le 31 octobre 2017.*

Délégués en exercice : 8 titulaires et 8 suppléants.

**Présents :**

Délégués titulaires : M. LHEMERY, M. SALIGNAT, Mme BEHAGHEL, M. DELABBAYE, Mme DEMONT, M. DUFILS.

Délégués suppléants : M. BREBION, M. PASQUES, M.PETTITPREZ (ne prenant pas part au vote).

Absents excusés : Mme CHRISTIENNE, M. MOREAU.

Nombre de votants : 8

Secrétaire de séance : M.SALIGNAT

**24/2017 – SURTAXE D'ASSAINISSEMENT AU TITRE DE  
L'ANNEE 2018**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2224-12-2,

Considérant que, comme chaque année, il y a lieu de fixer la surtaxe d'assainissement pour l'année 2018,

**Le comité syndical,  
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,**

**Décide de fixer la surtaxe d'assainissement au titre l'année 2018 à 2,30 € HT / m<sup>3</sup>.**

**Dit que la recette correspondante sera inscrite au budget de l'exercice 2018.**

Fait à Rambouillet,  
Le 15 novembre 2017



Le Président,  
Michel LHEMERY

**Acte rendu exécutoire par :**

- dépôt en Sous préfecture le 16/11/17
- notification ou publication le 16/11/17

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif par son destinataire dans le délai de deux mois à compter de sa notification et par les tiers dans le délai de deux mois à compter de sa publication.*

**Ampliation :**

- Trésorerie de Rambouillet
- Les concessionnaires